

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

10 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-070

Activités sportives sur le temps méridien scolaire

Depuis plusieurs années, la commune met en place des activités pour les enfants présents sur le temps méridien. Sur inscription préalable auprès des familles, les enfants bénéficient de séances de découverte de différents sports animées par des éducateurs sportifs des associations locales volontaires.

Ces séances permettent aux enfants de profiter de tous les bienfaits du sport mais également de découvrir un sport qu'ils auront peut-être envie de poursuivre plus intensément dans un club sportif.

L'année scolaire derrière et notamment avec l'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques en France, la commune s'est largement investie dans le sport en offrant des interventions sportives pour les enfants sur le temps scolaire. Face à l'engouement des enfants, la commune veut, en cette rentrée, amplifier le sport également sur le temps méridien et souhaite poursuivre sa collaboration avec les associations locales volontaires.

L'association « Club Athlétique Cauchois » met à disposition de la commune un animateur sportif qui dispensera des cours de découverte et d'initiation à la pratique de l'athlétisme, une fois par semaine, aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaire publiques de Rives-en-Seine par groupe de 15 élèves maximum par séance.

Le tarif horaire est de 30 euros, pour un nombre total de 48 heures, soit un total estimé de 1440 euros sur la durée de la convention. Le prix de la prestation s'entend frais de déplacement et, le cas échéant, mise à disposition du matériel destiné aux séances inclus.

La commune de Rives-en-Seine mettra à disposition de l'intervenant, du matériel du gymnase pouvant servir aux séances.

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur la piste d'athlétisme du collège ou au gymnase Thomas Pesquet ou dans la cour de l'école.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.

La durée de la convention s'étend du 13 septembre 2024 au 20 juin 2025 et le planning des interventions de l'association « club athlétique Cauchois » se déroulerait de la façon suivante :

- 1^{er} cycle du vendredi 13 septembre au vendredi 18 octobre : école de La Caillouville (6 séances)
- 2nd cycle du vendredi 8 novembre au vendredi 20 décembre : école Jacques Prévert (7 séances)
- 3^{ème} cycle du vendredi 10 janvier au vendredi 7 février : école Jacques Prévert (5 séances)
- 4^{ème} cycle du vendredi 28 février au vendredi 4 avril : école Jacques Prévert (6 séances)
- 5^{ème} cycle du vendredi 25 avril au vendredi 20 juin : école La Caillouville (8 séances)

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'école Jacques Prévert : de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30
- Pour l'école de La Caillouville : de 11h45 à 12h30 et 12h30 à 13h15

L'éducateur effectuera, conformément au planning et selon les écoles, 2 séances de 3/4h le vendredi midi.

Ensuite, Le club de football propose également de mettre à disposition de la commune, son éducateur sportif qui mettra en place des cours de découverte et d'initiation à la pratique du football, deux fois par semaine (lundi et mardi) aux élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques de Rives-en-Seine par groupe de 12 élèves maximum par séance.

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur le terrain de football ou dans la cour de l'école.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.
- Pour les élèves de l'école Les Tourterelles : dans la cour de l'école.

La durée de la convention s'étend du 16 septembre 2024 au 24 juin 2025 et le planning des interventions du club de football se déroulerait de la façon suivante :

1^{er} cycle du lundi 16 septembre au mardi 15 octobre (6 séances)

- Lundi : GS (11h45-12h15) et CP (12h40-13h20)
- Mardi : CP (11h45-12h30) et GS (12h30-13h15)

2nd cycle du lundi 4 novembre au mardi 17 décembre (7 séances)

- Lundi : CE2 (12h-12h40) et CE1 (12h40-13h20)
- Mardi : CE1 (11h45-12h30) et CE2 (12h30-13h15)

3^{ème} cycle du lundi 4 janvier au mardi 4 février (5 séances)

- Lundi : CM1 (12h-12h40) et CP (12h40-13h20)
- Mardi : CM1 (11h45-12h30) et CM2 (12h30-13h15)

4^{ème} cycle du lundi 24 février au mardi 1^{er} avril (6 séances)

- Lundi : CM2 (12h-12h40) et CE1 (12h40-13h20)
- Mardi : CP (11h45-12h30) et GS (12h30-13h15)

5^{ème} cycle du mardi 22 avril au mardi 20 mai (4 séances)

- Lundi : GS (11h45-12h15) et CP (12h40-13h20)
- Mardi : CE1 (11h45-12h30) et CE2 (12h30-13h15)

6^{ème} cycle du lundi 26 mai au mardi 17 juin (4 séances)

- Lundi : CE2 (12h-12h40) et CE1 (12h40-13h20)
- Mardi : CM1 (11h45-12h30) et CM2 (12h30-13h15)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de ces conventions ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer ces deux conventions ainsi que celles qui pourront être proposées par la suite, ainsi que tout acte destiné à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET